
**Département
du Doubs**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20220414-35-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2022

N° 35/22

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 6 avril 2022
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 21 avril

Objet de la délibération :

Affectation du résultat 2021 :
Budget Maison de santé

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	67
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	12
· Excusé(e)s :	5
· Non excusé(e)s :	10
- Votants	82

Résultat du vote

- Pour :	82
- Contre :	0
- Abstention :	0

**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)**

SÉANCE DU 14 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le quatorze avril,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Dominique BERION à Maxime GROSHENRY, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Vanessa DORDOR à Sébastien LAITHIER, Christophe FAIVRE-PIERRET à Mireille PICARD, Catherine FESSELIER à Colette GROLEAU, Yves GAMELON à Claude CURIE, Marie-Pierre GRANDJEAN à Catherine GRANDJACQUET, Didier LAITHIER à Frédéric BONNEFOI, Sylvie LHERITIER à Olivier DARD, Alain MONNIER à Guillaume AYMONIN, Marie-Christine VERNEREY à Daniel PERNIN, Sarah VIONNET à Yves MOUGIN

Procuration

Suppléé(e)s

Pierre MAIRE par Bernard LEFEBVRE, Lydie SAGE par Martial PAULY, Gérard VERMOT-DESROCHES par Fabienne ARNOUX

Excusé(e)

Pascale DUGOURD, Danièle FIETIER, Bernard HUOT-MARCHAND, Serge MONNET, Rémy PAUL

Absent(e)s

Christine BREUILLOT, Claude CHATELAIN, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Laetitia ROGNON, Rémy STADELMANN

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Guillaume AYMONIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la délibération n°26/22 du conseil communautaire du 14/04/2022 approuvant le compte administratif 2021 du budget Maison de santé,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat 2021 du budget Maison de santé comme suit :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20220414-35-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2022

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2021	112 418,61	105 998,93	- 6 419,68
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002)	67 929,59		- 67 929,59
	Résultat à affecter			- 74 349,27
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2021	80 995,47	104 998,04	+ 24 002,57
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001)		49 727,26	+ 49 127,26
	Solde global d'exécution			+ 73 729,83
Restes à réaliser au 31 décembre 2021	Fonctionnement			
	Investissement			
Résultats cumulés 2021 (y compris RAR en fct et invt)		261 343,67	260 124,23	- 1 219,44
Affectation définitive du résultat/Reprise définitive au BP 2022	Report excédent invt (001)		73 729,83	+ 73 729,83
	Couverture déficit invt/réserve (1068)			
	Report en dépenses de fonctionnement (002)	74 349,27		- 74 349,27

Fait et délibéré en séance, le 14.04.2022

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

